

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 03.- UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L. - Mandature 2019-2024 - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale.

LE CONSEIL,

Vu les articles et L1122-34 et L1123-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 actant la composition des Groupes politiques;

Considérant que la Ville est membre de l'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie";

Vu le courriel de l'A.S.B.L., en date du 14 février 2019, sollicitant la désignation d'un représentant du Conseil communal en vue de siéger à son Assemblée générale, pour la mandature 2019-2024;

Vu la délibération du Collège communal du 27 février 2019 présentant M. BREUWER Freddy, Echevin, en vue de siéger au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L., conformément à la demande de l'A.S.B.L. en date du 25 janvier 2019;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 21 mars 2019;

*Par \* voix contre \* et \* abstentions,*

DECIDE :

Art. 1.- De présenter Mme/M. \*, Echevin(e)-Conseiller(ère) communal(e), domicilié(e) \* à Verviers (480\*), en qualité de représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie", pour la mandature 2019-2024.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération sera transmise à l'A.S.B.L. "U.V.C.W." et à l'intéressé(e).